

A

\*\*\*\*\*

EU - REVIEW  
Activities of the Institutions  
of the European Union  
\*\*\*\*\*

432

N° 624 DU 2 DECEMBRE 1994

Information hebdomadaire aux  
Délégations de la Commission européenne  
sur les travaux principaux  
des Institutions de l'Union européenne

De la part du Secrétariat général - Horst-Jürgen TITTEL  
Service "Information des Délégations"  
BREY 13/122 - tél. 52375/52125 - téléfax 296.59.96

-----  
**EN CAS DE PROBLEME DE TRANSMISSION VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU  
SERVICE FAX : Tél. 29.51206**



# COMMISSION EUROPEENNE

# EUROPEAN COMMISSION

FROM : C.E.C. - M174 WAERZEGGERS-VAN-ROMPNEY.L  
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON  
REF : 4336028519 - 2-12-1994 23:50

TO: 7 MP408  
7 MI406  
7 MU400  
SUBJECT: "Enc 1:624  
TELEX624"

## DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
CHA/ADM	
POL.	
AGR.	
COM/TR.	Hds
DEVT.	OF
ECO/FIN.	Sections
P.P.B.	
S&T	
T.E.E.	
SUP. AG.	
C.C.	

- 2 -

Voici un résumé des principales activités des Institutions de l'Union européenne :

**I. COMMISSION**

1. REFERENDUM NORVEGE : REACTIONS DE LA COMMISSION
2. RAPPORTS DE LA COMMISSION AU CONSEIL EUROPEEN D'ESSEN
  - A) MARCHE UNIQUE
  - B) TRANS-EUROPEAN NETWORKS
  - C) MISE EN OEUVRE DU VOLET PME DU PLAN D'ACTION
  - D) RULES OF ORIGIN : THE COMMUNITY, CEEC AND EFTA COUNTRIES
3. DELAIS DE PAIEMENT DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES
4. CEMENT PRODUCERS' CARTEL : COMMISSION IMPOSES FINES
5. URUGUAY ROUND : US SENATE VOTE
6. AIDS : NEW COMMITMENT
7. CIS : SEMINAR FOR DEPUTY PRIME MINISTERS (BRUSSELS, 21-25 NOVEMBER)
8. PAYS TIERS MEDITERRANEENS/UE : COOPERATION SCIENTIFIQUE
9. ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT : INTERIM REVIEW OF IMPLEMENTATION
10. PVD-ALA : RAPPORT SUR L'AIDE FINANCIERE ET TECHNIQUE EN 1991
11. HAÏTI : SIGNATURE DU PROGRAMME DE COOPERATION
12. UKRAINE : VISIT OF FOREIGN MINISTER, MR UDOVENKO (1 DECEMBER)
13. NOMINATION CHEFS DE DELEGATIONS : ANTILLES NEERLANDAISES - ARUBA ET CHYPRE
14. POLITIQUE EN MATIERE DE PREPARATION ET DE PREVENTION DE CATASTROPHES
15. AIDE PHARE : FYROM
16. AIDES HUMANITAIRES
17. PREVISIONS

**II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (28-29 NOVEMBRE)
2. CONSEIL "DEVELOPPEMENT" (BRUXELLES, 25 NOVEMBRE)
3. CONSEIL "ENERGIE" (BRUXELLES, 29 NOVEMBRE)
4. CONSEIL "JEUNESSE" (30 NOVEMBRE)
5. SYRIA : COOPERATION COUNCIL (28 NOVEMBER)
6. DECLARATIONS PESC
7. PREVISIONS

**III. PARLEMENT EUROPEEN**

1. SESSION NOVEMBRE II
2. TRAVAUX DES COMMISSIONS (21-25 NOVEMBRE)

**IV. COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

1. SESSION PLENIERE (23-24 NOVEMBRE)

- 3 -

**V. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT**

1. PRET : TUNISIE
2. PRET : AFRIQUE DU SUD

**VI. ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

1. CONSEIL FAO (ROME, 15-24 NOVEMBRE)

**I. COMMISSION**

**1. REFERENDUM NORVEGE : REACTIONS DE LA COMMISSION**

Au cours d'une conférence de presse, MM. DELORS et VAN DEN BROEK se sont exprimés sur le référendum en Norvège.

Le Président Jacques DELORS a déclaré :

"Je suis déçus car je pensais que la Norvège pouvait apporter beaucoup à l'Union européenne. Les Norvégiens sont les seuls juges de ce qui est bon pour leur avenir et, au surplus, nous respectons ce scrutin dans un pays qui a toujours démontré un très grand sens démocratique.

Nous allons, bien entendu, étudier les conséquences de ce refus car nous sommes liés à la Norvège par l'Espace Economique Européen. J'avais proposé en janvier 1989 devant le Parlement européen que nous créions avec les pays de l'AELE cet Espace Economique Européen, non pas - comme l'ont dit certains - pour retarder l'adhésion et l'entrée de ces pays dans l'Union, mais parce que cela me semblait une formule de nature à faciliter, au contraire, un jour leur adhésion.

Nous restons, donc, avec la Norvège, dans des relations étroites et, je le répète, nous respectons pleinement les décisions du peuple norvégien. Ce qui prouve, d'ailleurs - contrairement à ce que disent certains anti-Européens en dehors de la Norvège - que rien n'est possible sans l'adhésion des peuples".

M. Hans VAN DEN BROEK déclare :

"I share, of course, the disappointment expressed by President DELORS. I must say that in the past week, looking at the opinion polls, we have all kept our fingers crossed. I cannot say that the "no" has come as a complete surprise and I am sure that the disappointment has been shared by the Norwegian government with whom we worked very constructively in the negotiations to try in order to find equitable solutions regarding many sensitive issues, like fisheries, energy, environment. You remember that it took us quite some time to find formulas acceptable to both sides.

The treaty of accession foresees the event that not all four members with whom we negotiated would pass the referendum positively. This means that the adjustments needed are of a technical nature and that the accession process for the other countries does not need to be delayed. We will have a look of course at the EEA arrangement since three countries are now moving from EEA to EU membership. That means that the basic philosophy of EEA vis-à-vis the remaining EEA members, being Iceland, Norway and Liechtenstein, does not need to be changed. Maybe, here and there, the institutional mechanisms should be looked at since the number of participants has been reduced".

- 4 -

2. RAPPORTS DE LA COMMISSION AU CONSEIL EUROPEEN D'ESSEN
- A) MARCHE UNIQUE
  - B) TRANS-EUROPEAN NETWORKS
  - C) MISE EN OEUVRE DU VOLET PME DU PLAN D'ACTION
  - D) RULES OF ORIGIN : THE COMMUNITY, CEEC AND EFTA COUNTRIES

A) Marché unique

Dans l'ensemble, le Marché unique fonctionne, même si des problèmes se posent dans certains domaines. C'est le message clé de la Commission dans son Rapport de synthèse au Conseil européen d'Essen sur le Marché unique en 1994, que la Commission vient d'adopter. Dans ce Rapport la Commission lance un appel au Conseil européen afin qu'après des engagements politiques suivent des décisions concrètes de la part des Etats membres, par l'adoption des mesures déjà proposées mais encore en suspens et par la complète et concrète mise en application de celles déjà convenues.

"La situation du Marché intérieur est satisfaisante, mais peut et doit être encore améliorée. Voilà la synthèse du bilan que nous présenterons au Conseil européen - a dit M. VANNI d'ARCHIRAFI - Les effets des mesures législatives adoptées parviennent de mieux en mieux jusqu'au marché, mais nous n'allons pas nous reposer sur des lauriers. Dans son Rapport, la Commission indique clairement qu'elle veut continuer à s'attaquer à toute entrave aux échanges et à poursuivre vigoureusement tout manquement dans l'application par les Etats membres des mesures législatives dans les délais prévus" (COM(94)553).

B) Trans-European Networks

Mr. CHRISTOPHERSEN presented the report on trans-European networks to the Essen European Council, elaborated by the Group of Personal Representatives of Heads of State and Government which he has chaired since the beginning of this year. Ce groupe a été créé pour aider à mettre en place avec efficacité, cohérence et dans les meilleurs délais les réseaux transeuropéens dans le domaine des transports et de l'énergie. Lors du Conseil européen de Corfou, le mandat du groupe a été élargi à la définition de réseaux pertinents dans le domaine de l'environnement ainsi qu'au financement des RTE en général. Le Groupe avait pour objectif de recenser les projets prioritaires et les obstacles qui s'opposent à leur mise en oeuvre rapide et de s'attaquer aux problèmes de caractère horizontal qui entravent la mise en oeuvre des RTE en général notamment en ce qui concerne le cadre réglementaire, juridique et procédural.

Building on the interim results presented to the Corfu European Council, the Group has identified 14 transport projects and 10 energy projects of priority importance and ready for start-up. The Group also identified a number of other projects, some of which extend into third countries, which are generally less advanced in their preparation

In environmental protection, the Group concludes that the network approach is likely to be useful, and the comprehensive work of drawing up guidelines for environmental networks will now start.

- 5 -

"Networks without management will fail to serve their purpose. We need also to develop traffic management systems for air, road, rail and water", said the Vice-President. He particularly stressed the need to improve air control systems in Europe in order that safety and efficiency standards keep up with the on-going liberalization. The Group recommends that work on this be accelerated.

"We have accelerated preparation of the priority projects, and several are already under construction. However, it takes time to prepare and implement complex projects of exceptional scale, involving several Member States. That is why we recommend the creation of suitable project-specific "authorities" to be in charge of project promotion. This is the most efficient way of bridging over different priorities and regulatory conditions in the Member States concerned, and to involve the private sector" Mr. CHRISTOPHERSEN said.

The Vice-President pointed out, that financing is still not settled for many of the major projects. "We cannot exclude that financing problems will arise in the future, so the question remains open. Each project has its own financing situation, and no options can be excluded". The Group has, with a UK reserve, agreed on a set of guidelines to apply to possible future financial support from the Community, should this prove necessary. Mr. CHRISTOPHERSEN finally welcomed the European Investment Bank's announcement to create a special window for financing of trans-European networks, which the Bank has undertaken in the context of its participation in the work of the Group.

En ce qui concerne la connexion aux réseaux de pays tiers et notamment dans les pays d'Europe centrale et orientale et du bassin méditerranéen, y compris Malte, Chypre et la Turquie, il conviendra d'examiner de manière appropriée les infrastructures pour les transports routiers et ferroviaires, pour les voies navigables, les ports et les aéroports.

Le Groupe préconise la poursuite du renforcement des procédures de coordination et de consultation avec les pays voisins sur ces sujets. Il est très favorable à une coopération sur le développement de projets entre les instruments communautaires (notamment la BEI et le programme PHARE), la BERD, la Banque nordique d'investissement, etc.

Le Groupe a pris acte des résultats de la conférence sur les transports qui s'est tenue en Crète en mars 1994 et des études en cours relatives à l'interconnexion, d'une part, des réseaux électriques des pays d'Europe centrale et orientale, des pays des Balkans et des pays du bassin méditerranéen et, d'autre part, des réseaux de gaz naturel des pays d'Europe centrale et orientale.

Dans le secteur des transports, le Groupe a recensé les projets suivants :

- pour une mise en service prévue avant la fin de 1996 :
  - = Berlin - Varsovie - Minsk - Moscou (rail et route);
- dans une seconde phase (jusqu'en 2000) :
  - = Dresden - Prague (rail et route);
  - = Nuremberg - Prague (route);
  - = liaison fixe traversant le Danube (route et rail) entre la Bulgarie et la Roumanie;
  - = Helsinki - Saint-Pétersbourg - Moscou (route et rail);
  - = Trieste - Ljubljana - Budapest - Lvov - Kiev (route et rail);
  - = plate-forme télématique de la mer Baltique.

- 6 -

Dans le secteur de l'énergie, le Groupe a retenu les projets suivants :

- Algérie - Maroc - UE (conduite de gaz naturel);
- Russie - Biélorussie - Pologne - UE (conduite de gaz naturel);
- "Baltic Ring" : interconnexions des réseaux électriques entre l'Allemagne, la Pologne, les Républiques baltes et la Finlande.

**C) Mise en oeuvre du volet PME du plan d'action**

La Commission a pris acte d'une note d'information à l'intention du Conseil européen intitulée "Stimuler le dynamisme des PME" (SEC(94)2023).

L'importance que le Conseil européen reconnaît aux PME dans l'Union s'est traduite par l'adoption lors des Sommets européens d'Edimbourg et de Copenhague, de décisions relatives à la mise en place d'**actions de financement** de grande envergure, notamment de prêts bonifiés et de garantie, dont les mécanismes commencent à être opérationnels, ainsi que par la définition lors du Sommet européen de Bruxelles, d'un **plan d'action** pour la mise en oeuvre du Livre blanc de la Commission sur la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi. Le Sommet européen de Corfou a souligné son grand intérêt pour le volet PME du plan d'action demandant à la Commission de prendre au plus tôt les initiatives adéquates. En conséquence, le Conseil a adopté très rapidement, le 10 octobre, une résolution donnant le signal politique de la volonté des Etats membres de coopérer entre eux et avec la Commission pour la mise en oeuvre des actions proposées par la Commission dans son Programme intégré en faveur des PME et de l'artisanat.

La note d'information s'articule autour des trois affirmations suivantes :

- La volonté politique existe pour un renforcement et une amélioration de l'efficacité des politiques en faveur des PME.
- La volonté de soutenir concrètement le développement des PME se traduit déjà par la mise en oeuvre des initiatives opérationnelles annoncés dans le Programme intégré;
- La réflexion se poursuivra pour assurer une bonne prise en compte des PME dans les mutations en cours de la société et de l'économie européenne.

**D) Rules of origin : the Community, CEEC and EFTA Countries**

The Commission was asked by the European Council in Copenhagen in 1993 to examine the impact of changes in rules of origin on trade between the Community, the CEEC and the EFTA countries and in the light of findings, submit appropriate proposals. In order to examine the impact of rules of origin and cumulation, three sensitive sectors, consumer electronics, textiles and automobiles were studied.

A communication outlining a progressive strategy towards unifying rules of origin in EC/CEEC/EFTA preferential trade has been prepared by the Commission for consideration by the European Council at Essen.

A **progressive strategy in three stages** is proposed. The **first stage** would be to streamline and simplify the origin aspects of the Europe Agreements with the four Visegrad countries and incorporate Bulgaria and Romania into a system of cumulation covering all six countries. The **second stage** would be to introduce the remaining EFTA countries into the system on a diagonal cumulation basis (EC/EFTA being treated as one block for that purpose). The **third stage** would be to introduce full cumulation into all agreements and would be for the associated countries, the last step towards full economic integration and possible accession to the European Union.

- 7 -

### **3. DELAIS DE PAIEMENT DANS LES TRANSACTIONS COMMERCIALES**

La Commission a adopté une recommandation adressée aux Etats membres sur la question des délais de paiement dans les transactions commerciales.

Cette recommandation répond au Livre blanc de la Commission, qui souligne la responsabilité des Etats membres et de la Communauté dans la mise en place d'un environnement favorable à la création et au développement des PME. Il recommande en particulier d'identifier et de réduire les contraintes d'origine légale, administrative, fiscale, financière ou autre faisant obstacle à un tel environnement. Un des domaines prioritaires pour lequel le Livre blanc préconise des mesures d'amélioration concerne les délais de paiement.

L'objectif de la Recommandation est de :

- combattre les retards de paiement en prévoyant un cadre juridique suffisamment dissuasif pour les mauvais payeurs;
- assurer le maintien de délais de paiement raisonnables dans les transactions où les rapports contractuels entre partenaires se trouvent déséquilibrés (en particulier, les marchés publics).

Pour atteindre cet objectif, la Commission recommande aux Etats membres de :

- renforcer la transparence dans les relations contractuelles, améliorer la formation et l'information des entreprises et atténuer les effets fiscaux de retards de paiement;
- assurer un dédommagement adéquat en cas de retard de paiement en reconnaissant un droit à des intérêts de retard suffisamment dissuasifs;
- garantir des procédures de recours appropriées en encourageant les procédures extra-juridictionnelles peu coûteuses et en simplifiant les procédures juridictionnelles;
- supprimer les difficultés spécifiques aux échanges transfrontaliers;
- améliorer le paiement dans les marchés publics, en respectant un délai maximum de 60 jours.

La Commission estime que l'efficacité de sa recommandation devra faire l'objet d'une évaluation après trois ans. Elle se réserve la possibilité de proposer des mesures ultérieures, si elle ne constate pas d'amélioration significative en matière de délais de paiement.

### **4. CEMENT PRODUCERS' CARTEL : COMMISSION IMPOSES FINES**

The Commission decided to impose fines on the European Cement Association (Cembureau), 8 national cement associations and 33 European cement producers for infringements of Article 85 of agreement, transnational restrictive practices and restrictive practices relating to exports (market sharing and exchanges of information). The firms concerned are based in all the Member States and in some of the EFTA countries. The Commission is requiring the participants to put an immediate end to the infringements.

The undertakings and associations of undertakings have to pay the fines within three months. The total (ECU 248 million) is the highest ever imposed.

Mr VAN MIERT said that the fine was justified for the following reasons : the infringement had gone on for a long time (since 1983), the cartel was large and affected the bulk of European production , the acts committed were serious (market sharing and exchange of information) and the market was a substantial one (some ECU 7 billion annual turnover in white and grey cement).



- 8 -

The producers cannot deny that they were perfectly aware that they were engaging in unlawful activities since, at a meeting of the European group, the Chairman stated that "needless to say there will be no minutes of this meeting".

Citing previous decisions adopted this year by the Commission (a fine of over ECU 100 million on steel beam producers and a fine of ECU 132 million on cartonboard producers), Mr VAN MIERT made it clear that the Commission would take vigilant action against any practices that run counter to the spirit of the single market, whether they affect consumers or the economy in general.

Although it did not detract from the seriousness of the conduct and the nature of the infringement, the Commission did, in determining the level of the fines, take account of the fact that Community firms had during the relevant period been faced with a sudden surge in cement imports just when Community industry was having difficulty emerging from the recession.

#### **5. URUGUAY ROUND : US SENATE VOTE**

Following the vote in the United States Senate this week, Sir Leon BRITTAN made the following statement : "I warmly welcome the vote by the US Senate in favour of the Uruguay Round. It confirms the agreement that Mickey KANTOR and I reached with the Japanese and the Canadians in Los Angeles in September, namely that we would all ensure that the World Trade Organisation entered into force on January 1, 1995. I confidently expect the January 1 date to be formally confirmed by a consensus of GATT contracting parties next week in Geneva.

The European Union and its Member States are moving towards that objective in close coordination with the United States. The House of Representatives and the Senate have taken their decisions. The EU Council of Ministers will formalise the EU's position on December 20. EU Member States are in the process of ratifying the Uruguay Round on the same timescale".

#### **6. AIDS : NEW COMMITMENT**

On the occasion of World AIDS day on 1 December the Social Affairs Commissioner, Mr Pdraig FLYNN, called for renewed efforts to combat the scourge of AIDS as well as the fear and stigma so often associated with AIDS and HIV infection.

The Community is continuing its efforts to combat AIDS/HIV under the "Europe against AIDS" programme. During 1994 the Commission had continued to support and coordinate activities in the fields of prevention, information, education and support and in the course of the year about 60 projects had been funded in these various areas. Priority was given to larger-scale projects involving organisations from several Member States.

The Commissioner said that following the adoption of the new five-year programme for the prevention of AIDS and certain other communicable diseases, the Commission would be continuing and stepping up its activities to coordinate and promote initiatives in the fight against AIDS, and extending them to certain other communicable diseases which were becoming more frequent, such as sexually transmitted diseases, tuberculosis and hepatitis.

DG VIII has issued a brochure entitled : "The EC's response to HIV/AIDS in developing countries (Summer 1994)" which is obtainable from : Health HIV/AIDS Unit; Tel. : (32-2)296.37.01 - Fax : (32-2)296.36.97.

- 9 -

#### **7. CIS : SEMINAR FOR DEPUTY PRIME MINISTERS (BRUSSELS, 21-25/11)**

Twenty one delegates, from countries of the Commonwealth of Independent States and from the CIS Secretariat in Minsk and St. Petersburg, including Deputy Prime Ministers, Ministers and advisers on CIS affairs, and led by Mr Ivan M. KOROTCHENYA, the CIS Executive Secretary, visited Maastricht and Brussels for a seminar intended to familiarise them with the EU and the lessons learned from Europe's experience of integration.

The twelve Member States of the CIS recently signed an agreement which envisages a customs and payments union, moving in time to a full monetary union, and have requested the Commission's help in applying Community experience to the very specific needs of their situation. The programme for the group's visit therefore paid particular attention to economic and monetary cooperation and to the problem of policy implementation.

In the margins of the visit there were also a number of bilateral meetings. The potential of the CIS to strengthen economic cooperation and re-establish trade links in the former Soviet Union was recognised, and ways in which assistance might best be targeted to meet the needs of the CIS were explored. It was agreed that contacts with the Commission would continue and be intensified.

Vice-President CHRISTOPHERSEN met with the group on 24 November, as did Mr. VAN DEN BROEK. Both Commissioners emphasised the mutual interest which the EU and the CIS share in promoting stability and democracy in the New Independent States, and pointed to the potential for benefits in terms of peace and trade which the CIS countries might reap through closer cooperation.

#### **8. PAYS TIERS MEDITERRANEENS/UE : COOPERATION SCIENTIFIQUE**

La Commission a procédé à la sélection de 15 nouvelles propositions de recherche dans le cadre de l'initiative AVICENNE, activité de coopération scientifique et technique de la Communauté européenne avec les pays tiers méditerranéens. Ces projets bénéficieront d'un financement communautaire d'un montant global de 5.3 MECU.

Lancée en 1992 par la Commission avec le soutien du Parlement, dans le cadre de la politique méditerranéenne rénovée, l'Initiative Avicenne vise à développer des liens en matière de recherche et développement technologique entre la Communauté et ces pays par le biais de **coopérations multilatérales sur des thèmes de recherche ciblés**, d'intérêt mutuel et d'impact régional pour le Bassin Méditerranéen.

Les secteurs S & T retenus pour le troisième volet de l'Initiative Avicenne sont le **traitement et la réutilisation des eaux usées** (domestiques, industrielles, urbaines et agricoles), et l'**utilisation des énergies renouvelables** à des fins précises y compris l'épuration des eaux polluées. Dans le domaine de la santé, les actions sont concentrées sur des projets dédiés à des problèmes de **soins de santé primaires**.

C'est sur base de leur qualité scientifique et technique, de leur degré d'innovation, des qualifications et de la pertinence du partenariat proposé ainsi que de l'impact potentiel de leur application que sont sélectionnés les projets de recherche.

Cette année encore le nombre élevé (226) ainsi que la qualité des propositions soumises démontrent que l'Initiative Avicenne a suscité, comme dans le passé, un intérêt particulièrement important.

- 10 -

Avec les 15 nouveaux projets, ce sont actuellement 71 projets, incluant 338 participants des Etats membres (à l'exception de l'Irlande et du Luxembourg) et des pays tiers méditerranéens, qui bénéficient d'un soutien dans le cadre de l'initiative AVICENNE.

#### **9. ENVIRONMENT AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT : INTERIM REVIEW OF IMPLEMENTATION**

The Commission has approved the Interim Review of implementation of the European Community Programme of policy and action in relation to the environment and sustainable development, "Towards Sustainability".

"Towards Sustainability", the Fifth Community Action Programme on the Environment, was developed in parallel with the Community's preparation for the 1992 Rio Earth Summit, and covers the period from 1992-2000.

The Interim Review reports on progress made in implementing the Programme in the period up to 30 June 1994, the midway point between the formal approval by the Council of the general strategy and approach of the Programme and the Review that is due to take place before the end of 1995.

Commenting on the Interim Review's conclusions, Mr. PALEOKRASSAS underlined the report's overall message as one of "cautious optimism" after just eighteen months experience of the Programme.

In particular, Mr. PALEOKRASSAS drew attention to progress made in the key area of integrating environmental considerations into other policy areas.

On the Programme's objective to broaden the range of policy instruments away from the purely legislative approach, Mr. PALEOKRASSAS expressed disappointment at the slow progress made on discussing the single Community instrument under consideration, the CO<sub>2</sub>/energy tax. Important progress has, however, been made at Commission and Member State levels in integrating environmental considerations into Structural Funds and the Cohesion Fund.

Progress has been made in increasing levels of partnership and shared responsibility, by improving dialogue and transparency on sustainable development at Member State and Community levels with the creation of consultative fora but the Interim Review notes further efforts are required to ensure that all actors in society are involved in the process.

With regard to changing attitudes and patterns of consumption and production, the recession has reinforced the belief held by some sectors of industry that environment and sustainable development issues are obstacles to competitiveness and job creation. The Interim Review underlines the importance of the White Paper on Growth, Competitiveness and Employment which provides a new perspective on how environmental considerations can improve competitiveness and help create jobs, particularly in relation to switching the fiscal burden from labour and social costs to natural resources.

On the international front, the Interim Review stresses the need to maintain the momentum generated by the Rio Conference, despite recent problems such as the economic recession and security issues in many regions of the world.

Finally, Mr. PALEOKRASSAS looked forward to 1996-2000 as being the phase in which the Fifth Programme gets under full steam and to the full Review of the Fifth Programme which is due to be prepared during 1995.

- 11 -

#### **10. PVD-ALA : RAPPORT SUR L'AIDE FINANCIERE ET TECHNIQUE EN 1991**

La Commission a approuvé son quinzième rapport sur la mise en oeuvre de l'aide financière et technique en faveur des pays en voie de développement d'Amérique latine et d'Asie au 31 décembre 1991.

La coopération financière et technique de la CEE en faveur des PVD-ALA a commencé en 1976, avec des crédits de 20 millions d'unités de compte (+ / - 21 MECU). Depuis, la somme assignée à cette fin a augmenté régulièrement pour se situer aux environs de 357,24 millions d'ECU en 1991. (pour un total de 43 projets).

Ces fonds ont été utilisés pour financer des activités et des projets de développement dans 34 pays en Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. (Il en va de même de trois pays ou territoires du Moyen-Orient). Ils ont, en outre, apporté une aide à 15 Institutions et Organisations régionales dirigées par ces pays ou en activité dans ces derniers, ainsi qu'à cinq organismes internationaux de recherche agricole.

**L'aide financière et technique** vise particulièrement les grands domaines suivants

- le développement du secteur rural et l'amélioration du degré de sécurité alimentaire,
- la protection de l'environnement et des ressources naturelles,
- les actions de lutte contre la drogue,
- la coopération régionale.

(voir document COM(94)541.

#### **11. HAÏTI : SIGNATURE DU PROGRAMME DE COOPERATION**

M. Jean-Marie CHERESTAL, Ministre de la Planification et de la Coopération de Haïti et M. MARIN ont signé le 30 novembre le Programme indicatif national pour la République d'Haïti, dans le cadre de la 4ème Convention de Lomé.

Ce document, préalable essentiel à la mise en route de la coopération entre la Commission et le gouvernement haïtien, porte sur **les modalités d'utilisation d'une aide de 120 MECU** (106 mio de subventions et 14 mio de capitaux à risques gérés par la BEI) accordée par la Commission au titre de la quatrième Convention de Lomé. Interrompu en 1991, suite au coup d'état militaire, le processus de mise en oeuvre de la coopération a donc abouti.

Lors de sa rencontre avec le Ministre CHERESTAL, le Vice-Président MARIN a notamment souligné que la Commission a fermement appuyé les efforts du Président ARISTIDE en vue de l'émergence d'une solution aussi pacifique que possible qui mette fin à une situation que le peuple haïtien avait systématiquement refusée d'accepter. C'est dans cet esprit que M. MARIN a prié le Ministre de transmettre les sentiments admiratifs de la Commission et de lui-même à titre personnel au Président ARISTIDE.

M. MARIN a déclaré que "la nomination d'un gouvernement en Haïti va nous permettre de nous remettre au travail pour la reconstruction du pays, dévasté par trois ans de dictature et dont la population doit sans cesse lutter pour sa survie.

L'Union européenne souhaite coordonner ses efforts de manière à ce que son aide soit la plus efficace et la plus rapide possible.

A cet effet, la Commission a prévu la mise en oeuvre d'actions d'urgence, de réhabilitation, de remise en marche des politiques sectorielles et de reconstitution des grands équilibres macro-économiques qui sont essentiels pour un développement politique, économique et social soutenables".

- 12 -

Les aides d'urgence et alimentaires de l'Union européenne à Haïti ne s'étaient jamais interrompues malgré la situation politique. En effet, depuis 1989, près de 50 MECU ont été alloués à ce pays.

Une mission d'identification d'actions de réhabilitation a été menée par la Commission en novembre 1994 en Haïti en collaboration avec les autorités en place. La Commission espère pouvoir soumettre à l'avis des Etats membres un programme de réhabilitation pour Haïti dans les prochaines semaines.

Dans le Programme indicatif national, les axes de coopération qui ont été envisagés portent sur la définition d'un programme de réhabilitation d'urgence du pays, sur le développement des infrastructures, de l'agriculture et des secteurs sociaux.

Outre le montant de 120 MECU, Haïti bénéficiera également d'une aide de 25 MECU accordé au titre du Stabex et pourra avoir recours au divers instruments budgétaires prévus dans le cadre de la coopération avec les Etats ACP.

#### **12. UKRAINE : VISIT OF FOREIGN MINISTER, MR UDOVENKO (1 DECEMBER)**

Mr. UDOVENKO, Foreign Minister of Ukraine, met Mr. van den BROEK in Brussels on 1 December 1994.

Regarding the situation in Ukraine, the Foreign Minister highlighted the numerous economic reforms which the Ukrainian government has begun to implement in recent months. He stressed that a decision by the EU to provide macroeconomic support would serve as an important signal of the EU's political support for President KUCHMA and his economic reform programme. The FM also emphasized the progress achieved in resolving outstanding bilateral issues such as the repayment of Ukraine's debt to the EU and the high shipping agency fees charged against EU companies. Commissioner van den BROEK underlined the EU's political commitment to assist economic reform in Ukraine, noting the adoption by the General Affairs Council of a Common Position on the objectives and priorities of the EU towards Ukraine.

#### **13. NOMINATION CHEFS DE DELEGATION : ANTILLES NEERLANDAISES - ARUBA ET CHYPRE**

- **M. Arnold VAN NIEKERK** a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Willemstad (ANTILLES NEERLANDAISES) ainsi qu'à Oranjestad (ARUBA) (non résident). Il prendra ses fonctions le 1er décembre et en informera le Premier Ministre dès que possible après cette date.
- **M. Gilles ANOUIL** a été nommé Chef de la Délégation de la Commission à Nicosie (CHYPRE). Il prendra ses fonctions le 1er décembre et présentera ses lettres de créance dès que possible après cette date.

#### **14. POLITIQUE EN MATIERE DE PREPARATION ET DE PREVENTION DE CATASTROPHES**

La Commission a décidé de cofinancer à concurrence de 645.000 ECU la réalisation d'un projet du DHA-IDNDR (Department for Humanitarian Affairs - International Decade for Natural Disaster Reduction) décidé lors de la Conférence internationale sur la Réduction des Catastrophes naturelles (Yokohama, mai 1994).

Le but du projet est de renforcer les capacités de gestion et de coordination en matière de réduction des catastrophes par l'utilisation de l'expertise d'Institutions

- 13 -

européennes. Il vise d'une part la création d'un inventaire de méthodes à succès en matière de gestion et de planification de la réduction des effets des catastrophes et d'autre part le développement de réseaux de décideurs et de professionnels en la matière et d'institutions et d'experts.

Le projet répond au second volet de la stratégie communautaire en la matière qui comprend :

- le développement des ressources humaines;
- le renforcement des capacités de gestion institutionnelles;
- la mise en oeuvre de projets locaux à faible coût technologique.

#### **15. AIDE PHARE : FYROM**

La Commission a décidé de financer une **aide PHARE pour un totale de 23 millions d'écus** à l'ancienne République Yougoslave de Macédoine, afin de fournir une aide humanitaire axée sur les besoins des secteurs directement affectés par l'effondrement de l'ancienne Yougoslavie.

L'objectif immédiat du programme est le suivant : fournir une aide aux secteurs qui ont été particulièrement touchés par le régime des sanctions et dans lesquels l'aide ciblée aura une incidence substantielle sur les besoins humanitaires et sociaux de la population concernée.

L'aide sera axée sur les trois domaines cibles suivants : la fourniture de combustible aux établissements faisant oeuvre humanitaire, l'approvisionnement de matières premières dans les secteurs clés reliées à l'alimentation et à l'énergie et la fourniture du matériel et des pièces de rechange qui permettront de relancer le secteur de la transformation des aliments.

#### **16. AIDES HUMANITAIRES**

##### **- ENFANTS ABANDONNES ET DEPLACES DU PEROU**

La Commission a décidé l'octroi d'une aide humanitaire de **530.000 ECU** en faveur des enfants abandonnés dans la forêt amazonienne du Pérou.

##### **- POPULATION DE GUINEE-BISSAU**

La Commission a décidé d'octroyer une aide humanitaire d'urgence de **100.000 ECU** en faveur de la population de Guinée-Bissau, frappée par un épidémie de choléra.

##### **- ANGOLA**

La Commission a décidé d'octroyer une aide humanitaire de **6 MECU**, en vue de la réalisation d'un second plan global d'aide humanitaire pour les 2,5 millions de personnes déplacées que compte l'Angola.

#### **17. PREVISIONS**

Les points suivants figurent au projet de l'OJ de la prochaine réunion hebdomadaire de la Commission qui aura lieu à Bruxelles le mercredi 7 novembre 1994 :

- Rapport sur la mise en oeuvre du Traité de l'Union européenne;
- Rendement énergétique des appareils combinés électriques à usage ménager;
- Transmission des petites et moyennes entreprises;

- 14 -

- Entrée en vigueur de l'accord sur l'Espace économique européen pour le Liechtenstein;
- Proposition visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été délivrée;
- Directive sur les services d'assistance en escale;
- Ukraine - Sûreté nucléaire et plan d'action dans le secteur énergétique;
- Rapport sur le rapprochement des taux de TVA dans la Communauté.

Par ailleurs, du 6 au 9 décembre prochain se tiendra à Bruxelles, à l'initiative de M. RUBERTI, la 5ème Conférence sur les technologies industrielles. Coïncidant avec la fin du 3ème programme-cadre (1990-1994) et le lancement du 4ème programme-cadre (1994-1998), cette Conférence est organisée à une période-charnière pour les activités de RDT communautaires. La Conférence a pour objectif non seulement de présenter un bilan des actions entreprises jusqu'ici mais également d'identifier les priorités pour l'action communautaire de ces prochaines années dans le domaine des technologies industrielles et d'offrir aux quelque 1 200 participants de réelles opportunités pour mettre sur pied des actions futures.

Les rencontres suivantes sont prévues :

- M. STEICHEN reçoit le Ministre roumain de l'Agriculture, M. Valer TABARA (6 décembre);
  - Sir Leon BRITTAN reçoit le Vice-Premier Ministre du Québec et Ministre des Affaires Internationales, immigration et Communautés Culturelles, M. Bernard LANDRY (6 décembre).
- Par ailleurs, les déplacements suivants sont prévus :
- MM. DELORS et VAN DEN BROEK iront à la Conférence Ministérielle CSCE (Budapest, 5-6 décembre);
  - Visite officielle de M. MARIN au Paraguay (5-6 décembre).

- 15 -

## II. CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

### 1. CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" (28-29 NOVEMBRE)

#### PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN D'ESSEN

- Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi

Le Conseil a entendu un rapport du Président DELORS faisant le point de l'état des travaux - menés dans les différentes enceintes de l'Union sur les divers chapitres du Livre blanc - dans la perspective du Conseil européen d'Essen et a indiqué les aspects sur lesquels doivent se concentrer les délibérations du Conseil européen.

Le Président DELORS a insisté sur le problème, non encore réglé, du financement des réseaux transeuropéens. Le Conseil ECOFIN du 5 décembre doit continuer l'examen de ce dernier point dans la perspective du Conseil européen.

Le Conseil a pris note notamment de ce que la Commission lui transmettra dans les prochains jours les rapports du Groupe Bangemann sur la société d'information et du Groupe Christophersen sur les grands réseaux d'infrastructures, ainsi que le rapport annuel concernant l'"Etat de l'Union" sur l'application du Traité de Maastricht et de l'Acte unique.

#### RELATIONS AVEC LES PECOs ASSOCIES

La définition d'une stratégie de préparation à l'adhésion des PECOs associés constitue un des dossiers prioritaires sur lequel porteront les délibérations du Conseil européen d'Essen.

Afin de préparer ces délibérations, le Conseil a mis au point un rapport à transmettre au Conseil européen qui a pour objectif de définir un cadre de travail flexible et dynamique comportant des mesures à court et à plus long terme. Ce rapport porte sur l'ensemble des chapitres de cette stratégie : à savoir notamment l'établissement d'un dialogue structuré; la préparation des PECOs en vue de leur participation au marché intérieur (rapprochement des législations); les aspects commerciaux; l'agriculture et la promotion des investissements; une coopération intensifiée dans les domaines de la PESC, de la JAI, de l'environnement, du transport, de la culture, de l'éducation et de la formation; ainsi qu'un renforcement de la coopération financière dans le cadre du programme PHARE et la promotion de la coopération interrégionale.

En ce qui concerne la question du cumul des règles d'origine, le Comité des Représentants permanents a été chargé d'examiner encore ce chapitre à la lumière des propositions que la Commission a fait cette semaine.

During the next few days, the Delegations will receive an INFO-NOTE concerning the above report : "A Strategy for the Integration of the Associated Countries in Eastern and Central Europe".

#### POLITIQUE MEDITERRANEENNE

Le Conseil a examiné la communication de la Commission sur la politique méditerranéenne. Dans son rapport au Conseil européen, le Conseil a notamment accordé ce qui suit :



- 16 -

- le Conseil partage pleinement l'avis de la Commission selon lequel le bassin méditerranéen constitue une zone d'importance stratégique pour l'Union européenne;
- le Conseil approuve les objectifs d'un partenariat euro-méditerranéen, la création d'une zone euro-méditerranéenne de stabilité politique et de sécurité, et la création d'une zone de libre échange;
- le Conseil propose que le Conseil européen approuve la convocation d'une Conférence ministérielle euro-méditerranéenne dans le 2ème semestre de 1995; la Commission présentera dès le début de 1995 les propositions nécessaires à la préparation de la Conférence.

### **SECTEUR JAI : RACISME ET XENOPHOBIE**

En ce qui concerne le secteur de la coopération JAI, le Conseil a pris note du rapport intérimaire de la Commission consultative contre le Racisme et la Xénophobie, créée à Corfou, à transmettre au Conseil européen. Ce rapport fait état des travaux menés jusqu'à ce jour au sein de cette Commission et indique les voies selon lesquelles elle entend poursuivre ses réflexions en vue de contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale que le Conseil européen se propose de définir en juin 1995.

En outre, le Conseil européen d'Essen sera saisi également d'un rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'action dans le secteur JAI, adopté par le Conseil européen de Bruxelles de décembre 1993.

### **SUBSIDIARITE : RAPPORT DE LA COMMISSION**

Le Conseil a pris note d'un rapport sur l'application du principe de subsidiarité pour 1994 que la Commission a élaboré suite aux Conclusions du Conseil européen de Bruxelles, en vue de sa transmission au Conseil européen d'Essen.

Ce rapport est divisé en deux parties : la première concernant le respect de subsidiarité au cours du processus législative, la deuxième visant la révision des actes législatives existant.

### **TRAFIC ILLICITE DE SUBSTANCES RADIOACTIVES ET DE MATIERES NUCLEAIRES**

Le Conseil a approuvé un rapport global sur le trafic illicite de substances radioactives et de matières nucléaires qui sera transmis au Conseil européen d'Essen en vue de définir une approche commune de l'Union en ce qui concerne la prévention et la répression de la contrebande de matières nucléaires.

Le rapport souligne l'importance d'un renforcement, d'un côté, de la coopération à l'intérieur de l'UE et avec les pays tiers dans lesquels des matières nucléaires ont été ou risquent d'être saisies, et, de l'autre, de la coopération avec les pays à partir desquels des matières nucléaires ont été ou risquent d'être détournées.

### **IRLANDE DU NORD**

Le Conseil a pris note des informations fournies par le Président DELORS, lors du déjeuner, concernant la communication que la Commission compte présenter au Conseil européen d'Essen sur l'appui pour le processus de paix en Irlande.

- 17 -

## CSCE

### - Préparation du sommet de Budapest

Le Conseil a eu un échange de vues sur la préparation du Sommet de la CSCE les 6 au 8 décembre.

Le Président KINKEL a rappelé que le Sommet de Budapest constitue pour l'Union un moment important car la consolidation du rôle de la CSCE dans l'architecture européenne est un objectif soutenu par les Etats membres. Il est donc indispensable que l'Union convainque à cette occasion ses grands partenaires (Russie, USA) de travailler dans cette voie. Il a souligné que le Sommet intervient à un moment où les thématiques de l'élargissement de l'Union et de l'OTAN sont présents à l'esprit des partenaires.

Le Conseil a souligné l'importance que l'Union attache à la CSCE et a confirmé que les Etats membres agiront pour que le Sommet soit en mesure de consolider la place qui revient à la CSCE dans le renforcement de la paix et de la stabilité en Europe.

### - Pacte de stabilité

Le Conseil est convenu de marquer, à l'occasion de la réunion ministérielle intermédiaire du processus du Pacte de stabilité (en marge du Sommet CSCE), l'importance que l'Union attache à la conclusion rapide des négociations des tables-rondes régionales.

## EX-YOUGOSLAVIE

Les Ministres ont examiné lors du déjeuner les derniers développements de la situation en Ex-Yougoslavie et notamment en Bosnie-Herzégovine. Le Président du Conseil a souligné dans sa conférence de presse entre autres les points suivants :

L'UE condamne la violation brutale de la zone de sécurité de Bihac par les Serbes de Bosnie et les bombardements de la ville.

La zone de sécurité établie par les Nations unies doit être respectée par les Serbes de Bosnie; toutes les résolutions du Conseil de Sécurité doivent être pleinement appliquées. Les Serbes bosniaques doivent se retirer de la zone de sécurité.

Le Président a exprimé la crainte de l'UE de voir le conflit reprendre dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. L'Union appelle à un cessez-le-feu.

Les préoccupations de l'Union concernent également la position dangereuse et exposée de soldats de tous les pays qui ont fourni des contingents; elle réclame le rétablissement de la pleine mobilité de l'UNPROFOR.

L'accès libre de toutes les aides humanitaires doit être garanti.

L'Union va intensifier encore ses efforts pour une solution pacifique; à cette fin le 2 décembre aura lieu une réunion du Groupe de Contact (Troïka UE, Royaume-Uni, Russie, Etats-Unis).

Le Président a rappelé que l'UE exige que les Serbes bosniaques doivent accepter le plan de paix et la carte présentée par le Groupe de Contact. L'importance d'une reconnaissance mutuelle des FRY, Croatie, Bosnie-Herzégovine a été soulignée.

Enfin, la nécessité du maintien de la cohérence du Groupe de Contact a été mise en relief.

- 18 -

### **RELATIONS AVEC LE PARLEMENT EUROPEEN**

Le Conseil a été informé par la Présidence sur l'état des travaux - suite au dernier trilogue avec le Parlement et la Commission - en ce qui concerne la mise au point d'un projet de décision commune portant modalités d'exercice du droit d'enquête du Parlement. Il a été saisi également d'un projet de "modus vivendi" entre les trois Institutions concernant les mesures d'exécution des actes arrêtés selon la procédure de l'article 189B du Traité (comitologie) mis au point par les organes préparatoires.

Le Conseil a invité la Présidence à poursuivre ses contacts avec le Parlement qui seront poursuivis en marge de la session plénière du Parlement.

La Présidence a indiqué qu'elle fera tout son possible pour parvenir rapidement à un accord, sur la comitologie et les commissions d'enquête, afin de pouvoir le finaliser à l'occasion de la prochaine session du Conseil des 19/20 décembre.

### **RELATIONS AVEC LA SLOVENIE**

Le Conseil a été informé par le Ministre italien de l'état des discussions en cours entre l'Italie et la Slovénie concernant certaines questions bilatérales. Il a exprimé l'espoir que les discussions puissent aboutir très rapidement à un accord, en vue de l'adoption des directives de négociation pour un accord d'association européen avec la Slovénie.

### **LIVRE VERT SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL ET L'ENVIRONNEMENT**

Le Conseil a invité la Commission à lui transmettre le plus rapidement possible un Livre vert concernant le commerce international et l'environnement qu'il lui avait déjà demandé dans sa résolution du 10 mai 1993 et a pris acte du fait que la Commission transmettra un tel document au cours du premier semestre 1995.

### **RWANDA**

Le Conseil a examiné le problème des réfugiés en Afrique centrale. Il a exprimé sa préoccupation devant la détérioration de la situation dans les camps des réfugiés aux frontières du Rwanda et devant les risques de déstabilisation régionale qu'elle entraîne. Le Conseil a aussi exprimé sa préoccupation face aux graves problèmes d'insécurité du personnel des organisations humanitaires dans les camps.

Le Conseil soutient les initiatives prises afin d'y faire face de façon urgente. Seule une approche globale, dans le cadre de la mise en oeuvre de la position commune adoptée le 24 octobre 1994 visant entre autres à reprendre progressivement et à certaines conditions l'aide au développement au Rwanda, aidera le gouvernement du Rwanda à rétablir l'état de droit et les conditions de sécurité propices au retour des réfugiés, encouragera un dialogue structuré de réconciliation nationale et permettra de mettre fin à la détérioration de la situation et d'aboutir rapidement à une solution durable.

Dans ce cadre, le Conseil "Coopération au développement" a recommandé le 25 novembre 1994 la mise en oeuvre d'un programme d'actions pour le Rwanda. Ce programme, pour un montant de 67 Mécus, vise une action immédiate de réhabilitation des structures sociales et productives au Rwanda.

Le Conseil souhaite aussi que le projet d'une conférence régionale sur les réfugiés en Afrique centrale aboutisse dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le Conseil demande à l'ONU d'accorder la plus haute priorité aux différentes mesures en faveur du retour des réfugiés du Rwanda et la stabilisation régionale.

- 19 -

### MERCOSUR

Le Conseil a examiné la communication de la Commission du 19 octobre 1994.

Le Conseil estime, avec la Commission, qu'il apparaît opportun et nécessaire d'élever la forme et le contenu de ces relations à un niveau supérieur de contractualisation d'ordre interrégional pour tenir compte de la nouvelle qualité que le Mercosur est en train d'acquérir.

Le Conseil a pris note avec grand intérêt de la stratégie proposée visant à établir, à terme, une association interrégionale de caractère politique et économique entre l'UE et le Mercosur et approuve le principe de la conclusion, à court terme, d'un accord-cadre interrégional de coopération commerciale et économique.

Le Conseil a donc invité la Commission à lui proposer, dans les meilleurs délais, un projet de directives de négociations d'un tel accord, en vue de sa négociation et signature avant la fin 1995, y inclus les termes d'un "mémoire d'entente", à signer le plus rapidement possible et traçant le programme et le calendrier des négociations. Les Ministres suggèrent au Conseil européen d'Essen d'approuver les orientations contenues dans ce rapport.

### MEXIQUE

Le Conseil a examiné le document de travail des services de la Commission sur le futur des relations économiques entre l'Union européenne et le Mexique.

Afin de renforcer les relations mutuelles, l'Union européenne examine actuellement quels pourraient être le contenu et la forme appropriée d'une nouvelle relation contractuelle avec le Mexique, étant entendu que toutes les mesures prises à cet égard devraient tendre vers un renforcement soutenu des relations économiques et un approfondissement du dialogue politique.

Le Conseil a invité la Commission à lui soumettre au plus tard à la fin du premier trimestre 1995, un document d'options stratégiques comportant des propositions concrètes en contact avec la nouvelle administration mexicaine.

### CHILI

Le Conseil a pris note avec grande satisfaction de l'intérêt du Chili de renforcer ses liens bilatéraux avec l'Union européenne et a invité la Commission à examiner, dans les meilleurs délais toutes les possibilités et voies appropriées pour réaliser cet objectif, en tenant compte également du choix du Chili pour un régionalisme ouvert et les propositions pour une association au Mercosur en vue de l'établissement d'une zone de libre échange avec celui-ci.

### MAROC, ISRAËL ET TUNISIE : NOUVEAUX ACCORDS

Le Vice-Président MARIN a présenté l'état des négociations avec ces trois pays. Il a notamment constaté que les difficultés qui subsistent sont suffisamment délimitées et circonscrites pour pouvoir espérer conclure les négociations avant la fin de la présidence allemande.

Le Conseil, après avoir été informé de ce bilan, a confirmé l'importance fondamentale qu'il attache à la conclusion de ces négociations avant la fin de 1994. Le COREPER du 2 décembre devrait ainsi pouvoir préparer le dossier en vue d'une décision le 19 décembre prochain.

- 20 -

### **CONVENTION DE LOME : REVISION A MI-PARCOURS**

Le Conseil a préparé la session ministérielle ACP/CE qui a eu lieu les 30 novembre et 1er décembre. Le Conseil a pu rapprocher sensiblement les positions notamment en matière de programmation par tranches de l'aide.

### **GATT**

M. KINKEL a demandé aux Ministres d'expliquer l'état de la ratification dans les Etats membres. Le Portugal a dit qu'il est prêt à ratifier au moment où les 400 Mécus pour aider le secteur textile sont assurés. La France a réexprimé ses préoccupations vis-à-vis des mesures d'implémentations américaines, et a demandé à la Commission d'avancer ses propositions sur la révision de la New Commercial Policy Instrument. Ceux qui ont déjà ratifié sont la Grèce, l'Irlande, le Royaume Uni et l'Allemagne.

### **TURQUIE**

Les Ministres ont eu une brève discussion sur l'état des négociations avec la Turquie pour une Union douanière, problème qu'ils espèrent régler pour le 19 décembre lors du Conseil d'Association. La Commission a expliqué que la substance des négociations pourrait être conclue d'ici le 19 décembre.

### **OCDE : CONSTRUCTION NAVALE**

Le Président KINKEL a indiqué que le Conseil doit parvenir à la solution de ce dossier au plus tard le 19 décembre prochain.

Sir Leon BRITTAN a souligné qu'il était essentiel de pouvoir clore le dossier lors de la prochaine session et que la Commission, si nécessaire, insisterait à cette occasion pour que la signature de l'accord soit mise au vote.

### **MOLDOVA - SIGNATURE DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION**

Le Conseil a décidé de procéder à la signature de l'Accord de partenariat et de coopération avec le Moldova, paraphé le 26 juillet 1994. La cérémonie de signature a eu lieu le 28 novembre.

### **EX-YOUGOSLAVIE : OMBUDSMAN/MOSTAR**

Le Conseil a décidé de nommer un ombudsman de l'UE pour Mostar pendant la durée de l'administration par l'UE de cette ville. Il sera chargé de traiter des cas que lui soumettront des personnes concernées par une décision prise par l'Administrateur de l'UE dans l'exercice de ses pouvoirs au titre du mémorandum d'entente sur l'administration de Mostar par l'UE.

### **ACIER : ACCORDS AVEC RUSSIE, UKRAINE, KAZAKHSTAN**

En vue de la conclusion d'accords sur le commerce de certains produits sidérurgiques, le Conseil est convenu de certaines orientations, concernant notamment les quantités de produits devant être couverts par ces accords, sur lesquelles la Commission devra se baser dans ses négociations avec la Russie, l'Ukraine et le Kazakhstan.

- 21 -

### **COREE : ACCES AUX MARCHES PUBLICS**

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir les négociations avec la République de Corée pour conclure un accord concernant l'accès aux marchés publics, et, en particulier, aux marchés passés par les pouvoirs publics et les entités des secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications.

Cet accord a pour but d'étendre la portée de l'accord conclu avec la République de Corée lors de l'accord sur les marchés publics du GATT le 15 décembre 1993.

### **NOUVELLE STRATEGIE ASIATIQUE**

Le Conseil a approuvé un rapport destiné au Conseil européen d'Essen concernant la stratégie asiatique de l'Union européenne, élaboré sur base de la communication de la Commission du 13 juillet dernier, - dont le Conseil approuve pour l'essentiel l'analyse et les recommandations et - visant à définir l'approche à suivre en vue d'appliquer une politique plus active et plus résolue à l'égard des pays asiatiques et à développer un partenariat destiné à donner un contenu plus ambitieux aux relations futures entre l'Union et ces pays.

### **ETATS BALTES**

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie des négociations visant la conclusion d'Accords européens d'association.

Conformément aux directives de négociation, ces accords seront destinés à régir l'ensemble des relations économiques et commerciales. A ce titre, ils remplaceront les accords de commerce et de coopération économique et commerciale de 1993 et incorporeront les accords de libre échange signés le 18 juillet 1994. Ils contiendront, en outre, des dispositions relatives à la coopération et à l'assistance financière, au dialogue politique, à la prévention des activités illicites et à la coopération culturelle.

Dans l'ensemble, ces accords suivront ceux déjà conclus avec les PECO, en tenant compte des particularités de chacun des pays baltes.

### **ALBANIE : AIDE MACRO-FINANCIERE**

Le Conseil a adopté la décision concernant l'octroi d'une nouvelle aide macro-financière à l'Albanie et, notamment, la libération d'une première tranche de 15 Mécus, le montant global étant de 35 Mécus.

En approuvant cette décision, le Conseil a notamment déclaré que : "L'Union européenne suit de près la situation en Albanie, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme. L'Union européenne a demandé à plusieurs occasions au gouvernement albanais de respecter les accords auxquels il a souscrit dans le cadre de la CSCE et de garantir à la minorité grecque le respect de ses droits fondamentaux, y compris notamment la liberté de religion et la liberté d'éducation sur la base des critères internationalement admis.

L'Union européenne est convaincue que la clémence de l'Albanie à l'égard des cinq membres du mouvement Omonia qui viennent d'être condamnés contribuerait à améliorer les relations entre l'Albanie et de la Grèce".

La deuxième tranche sera accordée à la suite d'une décision du Conseil prise à l'unanimité sur la base d'un rapport que devra établir la Commission concernant les progrès accomplis sur les questions évoquées ci-dessus.

- 22 -

## **2. CONSEIL "DEVELOPPEMENT" (BRUXELLES, 25 NOVEMBRE)**

### **A. SUITE DE LA DECLARATION DU CONSEIL "HORIZON 2000"**

#### **a. Sécurité alimentaire**

Le Conseil a adopté une résolution dans laquelle est notamment soulignée la nécessité de politiques et de programmes de sécurité alimentaire à long terme et l'importance de renforcer le lien entre le développement, la réhabilitation, les opérations d'aide d'urgence et l'aide alimentaire. A cette fin, une utilisation plus efficace de l'aide alimentaire revêt une grande importance. Le Conseil réaffirme qu'il souhaite que ces orientations soient prises en considération lors des débats futurs et dans les décisions concernant l'aide alimentaire de la Communauté. Il souligne également la nécessité d'accorder une attention particulière à la sécurité alimentaire des groupes vulnérables lors de la conception et de la mise en oeuvre des programmes macroéconomiques d'ajustement structurel. Il est convenu de la présentation par la Commission, au cours de 1995, d'un rapport analysant l'impact de la PAC et des autres politiques communautaires sur les marchés et la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

#### **b. Education et formation**

Le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il souligne que l'éducation de base est un droit fondamental. L'aide de la Communauté et des Etats membres à l'éducation et à la formation doit avoir pour objectif d'appuyer les politiques et les efforts propres des PVD, et non d'agir en se substituant à l'initiative locale, comme convenu lors de la Conférence Mondiale "Education pour Tous" de 1990.

Les interventions financées par les facilités d'ajustement structurel doivent être mieux intégrées dans les priorités à long terme des systèmes éducatifs des PVD. La Communauté et les Etats membres veilleront à favoriser l'appui à une formation professionnelle pour les secteurs formels et informels et améliorer les chances d'éducation pour les groupes défavorisés. Le Conseil a, en outre, pris note d'un memorandum de la délégation E présentant des pistes de réflexion et des propositions pour l'action dans le domaine de l'Education et du Développement dont l'examen sera confié à un groupe d'experts.

#### **c. Autres points : complémentarité, cohérence et coordination opérationnelle entre les politiques des Etats membres à l'horizon 2000**

Le Conseil a pris note du fait qu'une réunion des Directeurs généraux du développement des Etats membres sera convoquée en janvier 1995 afin d'étudier les questions de la complémentarité et de la cohérence en vue des rapports que la Commission est invitée à présenter pour la prochaine session du Conseil "Développement". L'importance du lien entre complémentarité et coordination a été soulignée bien qu'à ce stade, des réserves subsistent sur le sens à donner au concept de complémentarité. S'agissant de la coordination opérationnelle, un rapport sera présenté lors de la prochaine session sur les progrès réalisés au sujet de l'expérience pilote décidée en décembre 1993.

- 23 -

## **B. FORETS TROPICALES**

Le Conseil a marqué un accord politique sur le projet de position commune concernant une proposition de règlement relatif à des actions dans le domaine des forêts tropicales.

Le dossier est à finaliser par le COREPER en vue de son adoption formelle et de sa transmission au Parlement européen pour la deuxième lecture.

Ce règlement fixera les objectifs et les modalités des actions qui visent à contribuer à la préservation et à la gestion durable des forêts tropicales et de leur diversité biologique. Son adoption fournira la base juridique pour l'exécution des allocations prévues dans le Budget communautaire.

Le projet en question prévoit une durée initiale du règlement de trois ans (1995-1997), avec une évaluation avant la fin de 1997. Le montant estimé nécessaire pour les actions serait fixé à 50 MECU par an.

## **C. MESURES EN FAVEUR DU RWANDA**

Le Conseil a discuté de la situation au Rwanda et des besoins en matière d'aide humanitaire et de réhabilitation du pays.

La discussion s'est poursuivie lors du déjeuner au courant duquel le Conseil a adopté le **programme d'action** à financer par les ressources du FED et consistant dans les mesures suivantes :

- Contingent d'observateurs de Droits de l'Homme : 50 observateurs : **5 Mécu**;
- Appui aux secteurs de l'éducation et de la santé au travers d'un appui budgétaire à l'Etat rwandais : **8 Mécu**;
- Appui aux secteurs d'exportation dans les secteurs thé et café : **20 Mécu (Stabex)**;
- Réfection de l'aéroport de Kigali : **2 Mécu**;
- Réparation des dommages routiers : **3 Mécu**;
- Réhabilitation des systèmes de Santé et Education (hôpitaux et écoles) : **7 Mécu**;
- Environnement en sauvegarde des parcs : **4 Mécu**;
- Programme spécial d'importation : **15 Mécu**;
- Assistance technique pour l'exécution du programme : **3 Mécu**.

**TOTAL : 67 Mécu**

Le Conseil rappelle que le respect des Droits de l'homme, de l'Etat de droit, et de la démocratie constitue une condition indispensable pour la normalisation de relations politiques et de coopération avec le Rwanda. La Présidence et les délégations ont félicité M. MARIN et ses services pour la rapidité avec laquelle il a été possible de mettre sur pied le programme adopté.

## **D. AFRIQUE DU SUD**

Le Conseil a approuvé une Déclaration concernant les relations futures de l'Union avec l'Afrique du Sud dans laquelle il charge la Commission de lui adresser un rapport complet et analytique sur l'exécution du programme de 1985 "Mesures positives en faveur de la République sud-africaine", y compris une évaluation des résultats obtenus et souligne l'importance de définir une stratégie à long terme pour ce pays, qui tienne compte du niveau de développement de l'économie sud-africaine.



- 24 -

### **E. AIDE HUMANITAIRE**

Le Conseil et la Commission ont approuvé une déclaration conjointe sur l'action humanitaire, par laquelle le Conseil se félicite du fait que la Commission ait pris l'engagement de présenter, dans les mois prochains, un projet de règlement relatif à l'utilisation des ressources budgétaires consacrées à l'aide humanitaire.

La mise en place d'une procédure de décision, comprenant l'établissement éventuel d'un comité approprié en vue d'assurer une participation adéquate des Etats membres dans le processus décisionnel, devrait être prévue ainsi qu'un rappel des grands principes devant guider l'action humanitaire, et, notamment, le principe de non discrimination pour des raisons raciales, religieuses et politiques.

### **3. CONSEIL "ENERGIE" (BRUXELLES, 29 NOVEMBRE)**

Grâce aux efforts de la Présidence, le Conseil a adopté à l'unanimité des conclusions sur le marché intérieur de l'électricité. Ces conclusions prennent acte des progrès enregistrés jusqu'à présent sur certains points (obligations de service public clairement définies, transparentes, non discriminatoires et contrôlables, application de la séparation des comptes (unbundling); nouvelles capacités de production; gestion du réseau qui doit être faite d'une manière non bureaucratique, et fixent le cadre général de la poursuite des travaux sur la principale question en suspens, à savoir la validité du système dit de l'acheteur unique comme alternative au système de l'accès des tiers au réseau (ATR) et - dans l'affirmative - la possible coexistence entre les deux systèmes.

L'étude que la Commission entamera vérifiera donc les conditions de compatibilité, entre les deux systèmes :

- pas d'intervention administrative à l'import/export;
- pas de limitation à la construction de lignes directes;
- liberté de négociation des prix;
- transparence des tarifs de transport;
- pas de discrimination en faveur de la production nationale.

Cette étude sera probablement remise au Conseil vers le mois de février 1995.

La Présidence, la Commission et plusieurs délégations se sont félicitées de ce résultat qui constitue un pas important, puisque l'ensemble des délégations se sont accordées pour réaliser un marché intérieur de l'électricité ouvert à la concurrence, même si les modalités de son fonctionnement restent encore à préciser.

L'essentiel de la session a été consacré à ce dossier, les autres points ne faisant l'objet que de brèves discussions. Peu de résultats étaient attendus de cette session étant donné l'absence d'avis du Parlement européen sur quelques points (Réseaux transeuropéens, Charte européenne de l'Energie) ou la persistance d'un blocage politique sur d'autres (THERMIE II).

### **4. CONSEIL "JEUNESSE" (30 NOVEMBRE)**

Le Conseil a confirmé sa position commune adoptée en juin dernier et par là même son accord sur le contenu de la troisième phase du programme. Proposé par la Commission en novembre 1993, ce programme de cinq ans (1995-1999) vise à promouvoir le développement des échanges de jeunes et des activités dans le domaine de la jeunesse au sein de la Communauté, ainsi que des échanges de jeunes avec des pays tiers avec lesquels la Communauté a conclu des accords de coopération.

- 25 -

La procédure de conciliation devra être engagée pour résoudre au plus vite les points de désaccord subsistant entre cette position du Conseil et l'avis adopté en seconde lecture le 26 octobre dernier par le Parlement européen, et permettre ainsi aux deux Institutions d'adopter définitivement le programme.

Les points de désaccord concernent, non le contenu de celui-ci, mais bien un aspect relatif à sa gestion (comitologie) et au montant de sa dotation.

#### **Stages de service volontaire**

Les ministres de la Jeunesse des Douze ont par ailleurs adopté des conclusions relatives à la promotion de stages de service volontaire pour les jeunes dans la Communauté.

#### **Lutte contre le racisme et la xénophobie**

Le Conseil a adopté un texte concernant les aspects "jeunesse" d'une stratégie globale de l'Union européenne contre le racisme et la xénophobie. Cette contribution fait suite à l'initiative franco-allemande prise au Conseil européen de Corfou et sera prise en compte dans le rapport intérimaire présenté au Conseil européen d'Essen.

#### **5. SYRIA : COOPERATION COUNCIL (28 NOVEMBER)**

The European Community - Syria Cooperation Council met in Brussels on 28 November 1994 **for the first time** since the signature of the cooperation agreement in January 1977. The Syrian Arab Republic was represented by Foreign Minister M. Farouk AL SHARA.

M. AL SHARA underlined in his statement the Syrian position and views in the peace process, and described the development of cooperation between Syria and the European Union since the signature of the cooperation agreement in 1977.

The European Union Presidency (M. KINKEL) stressed the importance of this first ministerial meeting, and underlined that the European Union acknowledges the steps taken by the Syrian Government to reassure the Member States of the Union of its intention in areas of concern to the European Union. The Presidency also noted with regret that Syria is unable to participate in the Multilateral track of the Peace Process.

M. KINKEL also confirmed that the Council agreed that the decision (of November 1986) not to authorize further arms sales to Syria will be withdrawn.

Vice President MARIN stated that this Council was taking place at a particularly significant moment of the peace process, and acknowledged the progress made in European Union-Syria cooperation in 1994.

M. MARIN stressed that the Commission is willing to support the efforts of the Syrian government in the field of economic reform. The third and fourth financial cooperation protocols (with 146 and 158 million ECU respectively in grants and loans) are now in force (since January 1993 and April 1994 respectively). They can contribute significantly to the strengthening of the economic reform process in Syria.

M. MARIN also presented the Commission communication on the strengthening of the European Union Mediterranean Policy and underlined his hopes that Syria should play a role in the progressive development of relations between the European Union and the countries of the Mediterranean region.

- 26 -

## 6. DECLARATIONS PESC

Les délégations auront déjà reçu les textes des déclarations sur :

- MOLDOVA (28 novembre);
- le RWANDA (28 novembre);
- MOLDAVIE - adhésion au traité de non prolifération (29 novembre);
- SRI LANKA (29 novembre);
- l'aide aux PALESTINIENS (29 novembre);
- la décision du parlement ukrainien relative à l'adhésion de l'UKRAINE au traité de non-prolifération (29 novembre).

## 7. PREVISIONS

Les points suivants figurent au projet de l'Ordre du jour des réunions du Conseil au cours de la semaine prochaine :

### Conseil "EDUCATION" (5 décembre)

- Décision établissant le programme SOCRATES;
- Décision établissant une Année européenne de l'éducation et de la formation;
- Qualité et attrait de la formation professionnelle;
- Promotion des statistiques sur l'éducation et la formation;
- Négociation d'accords CE/Etats-Unis et CE/Canada dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation;
- Coopération en matière d'éducation avec les PECO.

### Conseil "ECOFIN" (5 décembre)

- Programme de convergence;
- Préparation du Conseil européen d'Essen
  - = Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi;
  - = Rapport annuel du Conseil sur la mise en oeuvre des grandes orientations économiques;
- Aide macrofinancière à des pays tiers
  - = Limitation régionale de l'aide à la balance de paiements en dehors du mécanisme G-24;
  - = Aide à la balance des paiements de l'Ukraine, de l'Algérie, de la Bulgarie et de la Slovaquie;
- Protection des intérêts financiers de la Communauté;
- Adaptation des perspectives financières en vue de l'élargissement de l'Union européenne;
- Fiscalité de l'épargne;
- 2ème directive de simplification du régime transitoire de TVA;
- Taxe CO<sup>2</sup>/Energie;
- Taux d'accises pour les bio-carburants.

### Conseil "TRAVAIL ET AFFAIRES SOCIALES" (6 décembre)

- Relations de travail à temps partiel et relations de travail à durée déterminée;
- Détachement de travailleurs;
- Rapport de la Commission sur l'emploi;
- Programme de formation professionnelle (Programme LEONARDO);
- Livre blanc "Politique sociale européenne";

- 27 -

- Perspectives d'une politique sociale de l'Union européenne;
- Femmes et emploi;
- Poursuite du système HANDYNET.

**Conseil "MARCHÉ INTERIEUR" (8 décembre)**

Parmi les points les plus importants à l'O J. figurent les suivants :

- Fonctionnement du marché intérieur et rapprochement des législations des PECO;
- Simplification législative et administrative dans le cadre du Marché intérieur;
- Paiements transfrontaliers;
- Société de l'information;
- Protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données;
- Protection juridique des bases de données;
- Libre pratique, l'exportation et le transit des marchandises de contrefaçon et des marchandises pirates;
- Dimension sociale du marché intérieur : une nouvelle synergie.

**Conseil "CONSOMMATEURS" (8 décembre)**

- Protection des consommateurs en matière d'indication des prix alimentaires et des produits non alimentaires;
- Consultation sur les livres verts concernant
  - = Accès des consommateurs à la justice;
  - = Garanties des biens de consommation et les services après-vente;
- Mesures futures en matière d'étiquetage des produits dans l'intérêt des consommateurs;
- Protection des consommateurs en matière de contrats négociés à distance.

**III. PARLEMENT EUROPEEN**

**1. SESSION NOVEMBRE II**

Voici un bref résumé des travaux de la plénière :

**Evaluation générale**

La session de novembre II a eu comme points forts plusieurs rapports destinés au Conseil européen de Essen : les rapports COATES (emploi) et HERMAN (société d'information) ainsi que le rapport OOSTLANDER sur les PECO.

Ces rapports voudraient envoyer un message fort du Parlement au Conseil européen d'Essen : accord de principe sur un élargissement vers les PECO, mais conditionné par des réformes institutionnelles et la priorité absolue à donner aux mesures actives pour combattre le chômage, dans la ligne du Livre blanc.

Le Parlement a aussi adopté en première lecture un rapport globalement favorable mais avec amendements sur les réseaux transeuropéens. L'Accord avec l'Afrique du Sud a aussi été approuvé avec grand enthousiasme. Les groupes politiques ont décidé de ne pas inscrire le rapport de M. FAYOT sur la procédure de nomination du Médiateur à l'ordre du jour car la majorité absolue nécessaire n'était pas assurée. La

- 28 -

conséquence pratique de ce retard serait de renvoyer la nomination du Médiateur au-delà de l'élargissement ce qui pourrait entraîner la réouverture complète de la procédure.

### Stratégie à l'égard des PECO

Malgré l'opposition des socialistes, le Parlement a adopté le rapport intérimaire de M. OOSTLANDER sur la stratégie de l'Union européenne en vue de préparer l'adhésion des pays de l'Europe centrale et orientale (en vue du Conseil européen d'Essen).

Dans le débat, les députés se sont félicités avec une quasi-unanimité (excepté le groupe LDR) de la stratégie proposée et ont souligné :

- la nécessité d'une planification pour l'intégration des PECO et le ton réaliste de la Communication de la Commission;
- les besoins budgétaires à pourvoir;
- l'exigence première de sécurité (la leur, donc la nôtre) et de dialogue politique avec ces pays;
- les critères nécessaires pour contrôler l'évaluation démocratique;
- la nécessité de préservation de l'acquis communautaire et l'importance du prochain Livre blanc à cet égard;
- l'équilibre à rechercher entre les relations avec l'Est et avec la Méditerranée

Sir Leon BRITTAN s'est associé à cet enthousiasme parlementaire sur chacun de ces points. Il a seulement regretté que le Parlement européen n'appuie pas l'enveloppe pluriannuelle prévue par la Commission; Il a, en particulier, approuvé MM. SPENCER et TITLEY sur les problèmes considérables que représente l'adaptation de la PAC aux PECO.

Quant à la Présidence du Conseil, M. HOYER a relevé les résultats positifs du dernier Conseil "Affaires générales" sur cette stratégie, malgré "quelques points critiques".

Lors du vote, le texte a été amendé pour inclure les Etats Baltes dans les PECO, recommander une concentration des ressources sur l'objectif de stabilisation de la démocratie, demander que la dotation de PHARE ne se fasse pas au détriment de TACIS et MEDA. Enfin, un amendement estime que ces pays devraient adhérer à l'OTAN avant d'adhérer à l'Union.

### Bosnie

A la demande du Parlement, le Président en exercice du Conseil M. KINKEL a fait une déclaration sur la situation en Bosnie et notamment dans la région de Bihac. Il a souligné les problèmes qu'une intervention plus directe aurait pour les forces de l'ONU sur place. Il a indiqué qu'aucun Etat européen n'était prêt à intervenir par des forces terrestres dans le conflit et que les frappes aériennes ne pouvaient pas suffire en elles-mêmes. Il a mis en garde contre une décision hâtive de levée d'embargo sur les armes car une telle décision aurait aussi un impact très grave sur les forces de l'ONU. Il a appelé aux parties concernées à arriver à une solution négociée.

### Afrique du Sud

En présence d'une délégation parlementaire de l'Afrique du Sud, le parlement a approuvé dans l'enthousiasme général et à une très large majorité l'accord avec ce pays.

- 29 -

**Plan d'action sur la politique de l'emploi**

M. COATES a présenté son rapport, qui constitue le message du Parlement, en vue du Conseil européen d'Essen, et a lancé un appel au Président de la Commission d'appuyer ce message.

Au nom du Conseil des Ministres, M. HOYER a confirmé que la première priorité demeure la lutte contre le chômage. Par ailleurs, il a souligné l'intention du Conseil d'intensifier l'action de tous les acteurs concernés et de renforcer à Essen le plan d'action adopté au Conseil européen de Bruxelles.

M. FLYNN a mis l'accent sur l'objectif de la création de 15 millions d'emplois comme politique sous-jacente de toutes les autres politiques de l'Union.

En conclusion du débat, M. DELORS a qualifié le chômage massif de problème complexe et douloureux et a tracé les cinq orientations de la Commission en vue du Conseil européen d'Essen, à savoir :

- rendre chacun plus apte à occuper un emploi;
- accroître le contenu en emploi de la croissance;
- diminuer les coûts non-salariaux;
- adapter les politiques sociales;
- prendre des mesures en faveur des jeunes.

M. KINKEL a confirmé l'importance que revêt pour le Conseil la lutte contre le chômage et a félicité le Président DELORS de son engagement personnel.

Le rapporteur de M. COATES a été adopté par une très large majorité (267/10/30).

\*\*\*\*\*

NDLR : Les Délégations recevront par INFO-NOTE les textes des résolutions les plus importantes adoptées au cours de la session.

\*\*\*\*\*

**2. TRAVAUX DES COMMISSIONS (21-25 NOVEMBRE)**

**Commission des affaires étrangères, de la sécurité et de la politique de défense**

Cette commission a eu un échange de vues très apprécié avec M. MARIN qui a développé les grandes lignes de la politique de la Commission en ce qui concerne les relations avec les pays de la Méditerranée, les pays du MERCOSUR et les pays d'Asie. En revanche, les membres de tous les groupes à l'exception du groupe GUE, ont fraîchement, voire hostilement accueilli les propos du Président de la République yougoslave M. ILLIC, qui a dressé un tableau idyllique de son pays en le présentant comme défenseur de la paix et des droits de l'homme.

Enfin, le rapport de M. OOSTLANDER (PPE/NL) sur la stratégie de l'Union visant à préparer l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale, en vue du Conseil européen d'Essen, a été adopté à l'unanimité, considérablement amendé.

**Commission REX**

Un échange de vues long et détaillé a eu lieu avec M. VAN DEN BROEK, qui a fait un grand tour d'horizon, concentrant notamment sur Essen, les prochaines "vagues" d'élargissement et le Proche Orient. Par la suite, la commission a adopté son rapport sur la lutte contre les contrefaçons (rapport CHESA), tenu un échange de vues

- 30 -

avec la Commission sur la stratégie à l'avenir pour l'industrie automobile européenne, débattu sur les accords de partenariat avec l'Ukraine, la Russie, le Kazakhstan et le Kirghistan et discuté une proposition de résolution concernant les conclusions de l'Uruguay Round.

#### **IV. COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL**

##### **1. SESSION PLENIERE (23-24 NOVEMBRE)**

Au cours de sa 320ème session plénière, le Comité a adopté 15 avis.

5 avis ont été approuvés selon la procédure sans débat et ont porté notamment sur l'interopérabilité des trains à grande vitesse, les conclusions des Accords GATT/Uruguay Round (calendrier de création de l'OMC).

Parmi les 10 dossiers débattus, le Comité a approuvé notamment les avis suivants :

##### **Livre blanc "politique sociale européenne, une voie à suivre pour l'Union"**

L'avis souligne que le programme d'action proposé par le Livre blanc devra prendre en considération un certain nombre de données :

- le bilan des mesures approuvées et leur transposition par les Etats membres, en liaison avec les partenaires sociaux;
- la réévaluation et l'ajustement des mesures déjà présentées mais non encore approuvées;
- l'inclusion de propositions législatives relevant du droit communautaire dans un certain nombre de domaines;
- la poursuite des efforts d'adaptation et de mise à jour de la législation existante;
- l'élargissement de la sphère traditionnelle de la politique sociale européenne de manière à réduire l'exclusion sociale;
- l'absence de toute discrimination en matière de droits du citoyen.

M. FLYNN a rappelé tout d'abord le contexte dans lequel se situe le Livre blanc sur la politique sociale qui fait suite au débat lancé par la publication du Livre vert sur le même thème en 1993.

Il a indiqué que la Commission avait recueilli plus de 500 contributions lors de l'exercice consultatif concernant le Livre blanc qui a confirmé le rôle essentiel de la politique sociale au moment où l'Europe connaît de profondes mutations et souffre d'un chômage persistant.

##### **Mise en oeuvre du protocole sur la politique sociale**

Le rapporteur a insisté sur le fait que le Comité présentait une interprétation juridique différente de celle de la Commission en soulignant notamment les aspects suivants :

- la communication de la Commission ne tient pas compte des indications relatives à la subsidiarité horizontale (répartition des compétences entre autorités des Etats membres et partenaires sociaux) prévue par le protocole;
- la Commission devrait s'engager à consulter systématiquement les partenaires sociaux;
- à propos des organisations à consulter, le critère de la Commission de la "capacité de négocier des partenaires sociaux communautaires" paraît ambigu;

- 31 -

- le texte de l'accord n'est pas clair quant à la possibilité de mettre en oeuvre une décision du Conseil par voie de la négociation collective.

L'avis insiste sur la nécessité d'éviter une "Europe à la carte" en incorporant, à terme, une version améliorée de l'accord dans le Traité à l'occasion de la Conférence intergouvernementale de 1996.

### **Réseaux transeuropéens de transports**

Le Comité se prononce pour un développement du réseau de transport évitant toute ingérence publique et estime que la priorité doit être accordée à **la viabilité économique** des systèmes et des infrastructures de transport. En outre, il fait remarquer que la Commission n'accorde pas une attention suffisante au **caractère intermodal** des réseaux transeuropéens et constate que seule une interconnexion ciblée et systématique des différents réseaux permettra de créer un système global et plus "intégratif".

Le CES formule, notamment, les observations suivantes :

- le processus de développement d'un réseau global doit utiliser comme base les différents éléments des réseaux existants;
- concernant le processus décisionnel, il conviendrait peut-être d'y associer les Etats membres, les régions et les citoyens;
- les orientations proposées pour les lignes directrices devraient faire l'objet d'un réexamen critique.

Lors du débat général, plusieurs intervenants ont souligné la nécessité de recourir au financement privé pour compléter l'apport du secteur public dans le financement des réseaux.

## **V. BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT**

### **1. PRET : TUNISIE**

La Banque a accordé un prêt de 23 millions d'Ecu pour la réalisation d'un ensemble d'ouvrages routiers destinés à accompagner le développement de l'activité économique et l'amélioration de la qualité de vie urbaine dans la conurbation du Grand-Tunis, premier centre économique du pays où se concentrent 22% de la population tunisienne.

Avec ce financement, la BEI aura accordé quelque 158 millions d'ECU de prêts en Tunisie soit la quasi-totalité du IVème Protocole financier CE-Tunisie (1992-1996) qui prévoit 168 millions de prêts de la BEI, 15 millions de financements sous capitaux à risques et 101 millions de subventions.

### **2. PRET : AFRIQUE DU SUD**

La Commission a approuvé une décision accordant une garantie totale pour des prêts de la BEI qui pourraient atteindre 300 Mio ECU au maximum sur deux ans.



- 32 -

## VI. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### 1. CONSEIL FAO (ROME, 15-24 NOVEMBRE)

M. DIOUF, Directeur général de la FAO, a obtenu l'accord du Conseil pour l'organisation d'un Sommet mondial de l'Alimentation qu'il souhaite voir se tenir en mars 1996 en présence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des 170 membres de la FAO.

Ce Sommet devrait donner une réponse politique au problème de la faim et de la malnutrition qui sévissent surtout en Afrique (accroissement de la production agricole en Afrique Subsaharienne estimée à seulement 1 %).

Le Conseil FAO a réaffirmé les priorités à deux programmes nouveaux :

- production alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier (l'action devrait couvrir en priorité l'Afrique).
- système de prévention et de réponse rapide (EMPRES) contre les ravageurs et les maladies transfrontalières des animaux et des plantes (priorités pour les acridiens, la peste bovine et ensuite la fièvre aphteuse).

Les deux autres priorités définies par le Conseil dans le cadre du programme normal sont la pêche (réglementation pour un développement durable) et la forêt. Pour ces deux secteurs, la FAO estime pouvoir jouer un rôle prépondérant dans le système des Nations Unies.

D.F. WILLIAMSON, SECRETAIRE GENERAL

